



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 386

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le problème de la non-prise en charge, par les médecins, des malades bénéficiaires de l'AME et de la CMU. Cette pratique est massive. Les médecins concernés estiment très coûteux pour les finances publiques ces dispositifs. De même, les contraintes administratives seraient trop contraignantes. Il considère que cette attitude est un grave dysfonctionnement du service public de la santé, et que les médecins n'ont pas à choisir leurs patients. Pour lui, ces deux dispositifs sont la garantie offerte, à toute personne résidant en France, d'une prise en charge des soins par les régimes obligatoires de sécurité sociale. Ils sont donc d'une importance primordiale pour assurer le minimum de soins à des populations déjà en difficulté. À ce titre, il lui demande les mesures qu'elle compte prendre afin de rendre véritablement effectif le droit à la santé pour tous, et en particulier pour les bénéficiaires de l'AME et de la CMU.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 386

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4235

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)